VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

Interdiction de Charlotte Schmidt.

No 70,143 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune— MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 26 janvier 1904 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeurs ci-après décrites, à savoir—

Cette propriété bien située et rémunératrice à l'encoignure des rues Huitième et Chestnut désigné par les Nos 1301 et 1303 rue Huitième et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rue Chestnut, plus complètement décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 83, borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Septième. Ledit lot est désigné par Henry Moelhausen, architecte et voyer, comme lot No — sur un plan déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville et mesurant 32 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds et façade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur, cette propriété rapporte un revenu annuel de $540.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 6 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Johanna Morris Brown, femme de L. W. Brown.

No 71,612 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 février 1904 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 234, borné par les rues Carondelet, Julia, Baronne et Girod, désigné comme lot No 104 sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 13 décembre 1821, et annexé à la 346me page du second livre pour l'année 1829, enregistré chez G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur (mesure américaine 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur). Aussi—

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que le ci-dessus lot désigné contigu audit lot du côté de la rue Julia, mesurant 60 pieds (en mesure française), (63 pieds 11 pouces 3 lignes, en mesure américaine), sur ladite ligne de côté sur à peu près 27 pieds 9 pouces mesure américaine entre lignes parallèles, s'étendant du côté de la rue Julia et étant l'arrière portion du lot No 102 sur ledit plan par Pilié, les améliorations sont désignées par le No 741 rue Carondelet.

Conditions — Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Martin H. Manion, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. O Sullivan, avocat.

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Dans l'affaire de "Port Vincent Brick and Stave Company, Limited."

La Propriété Foncière aussi l'installation et l'équipement d'une fabrique de briques et de douves ou scierie de planches.

Situé dans la Paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane. No 72,126. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet— JEUDI, le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 18 février 1904, de l'Honorable John St Paul, juge de la susdite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

1° Une certaine étendue de terre située près de la ville de Port Vincent, dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, connue et décrite comme suit, à savoir: Commençant à "iron stob" sur la rivière Amite, rive est, où les terres de A. Collins & Co. sont contigue, de là courant nord-est 46 & 36-100 chaines à un "iron stob", de là du côté vers le sud 5& 60—100 chaines à un "iron stob", de là sud ouest à un "iron stob", 9 & 52—106 chaines, de là au côté est 26 & 99—100 chaines à un "iron stob", de là du côté sud 15 & 10—100 chaines à un "iron stob" sur la rive est de la rivière Amite, de là en remontant la rivière jusqu'à un noyer marqué d'une croix X et trois ébréchements; de là nord est 4 et 36—100 chaines à un cyprès avec une croix sur le même, delà du côté ouest 16 et 44—100 chaines à un noyer avec une croix et trois ébréchements, delà sud ouest 16 et 44—100 chaines à un "iron stob", la rive Est de la rivière Amite, delà en remontant la rive de la rivière Amite jusqu'au point de départ, ladite étendue de terre contient 64 acres, plus ou moins, étant la même propriété que la non incorporée Port Vincent Brick & Stave Company, acquit de George Cambre et Als. ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent lesdites améliorations consistant de cinq cottages, demeure et une grange.

2° Une certaine étendue de terre acquise de Henry Merritt, de Winnfield, Kansas, le 16 décembre 1889 et enregistrée dans le Livre 8, pages 65, 66 et 67, le 30 novembre 1895, ladite étendue de terre contient 12 acres, plus ou moins, située dans la paroisse Livingston, Etat de la Louisiane, contigus à la ville de Port Vincent, borné du côté est par la propriété de Chas. Scivicque et Charles Cambre du côté sud par les terres de George Cambre, du côté ouest par la rivière Amite et du côté nord par la ville de Port Vincent excepté une se trouvant réservé de 50 pieds, se trouvant à l'encoignure du "gin lot" connu comme l'encoignure sud-est et désignée par un "iron stub," aussi démontré dans l'acte de vente de A. Collins & Clug, le 20 janvier 1902, pardevant Jos. S. Hebert, notaire, comme étant montré dans une étendue de terre dans l'espace pour le même dans le titre, de là allant dans la direction sud ouest 50 pieds à un "iron stob," de là ouest à la rivière Amite.

DEPENDANCES.

3° Une installation de moulin à scie "Wheel & Make", voitures, poulies, courroies, composées de deux "Henry Diston Inserting Tooth Saw".

Aussi une briqueterie et dépendances, bouilloire, planches, "cross ies", 125,000 briques, "Pomp Donkey", machines outils, 2 mulets, rails élevés, etc., le tout plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci dessus intitulée.

DEVANT ETRE VENDUS EN BLOC.

Conditions— Comptant. L'acquereur devant assumer en plus et au dessus de son enchère le paiement de toutes les taxes d'Etat et de paroisse pour ladite propriété pour l'année 19 4. 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George Montgomery notaire aux frais de l'acquéreur.

JOS GARIDEL, receveur.

B. K. Miller, Emile Pomes, avocats.

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS Cottages Simples,

No 2317 avenue Tulane et No 626 rue S. Tonti.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 31 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu des ordres datés le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Cross, No 72,554, et dans la succession de Mme William Cross, No 72,460, du dossier de ladite Cour, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° Une montre en or à remontoire avec chaine et breloque.

2° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2317 avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 549, borné par l'avenue Tulane, les rues Banks, Miro et Tonti, contenant cinq chambres, galerie, hangar, citerne, etc.; sur un côté est une grande entrée. Le lot de terre mesurant 25 pieds, 11 pouces, 2 lignes plus ou moins de face à l'avenue Tulane, 25 pieds, 6 pouces, plus ou moins de face à la rue Banks sur 113 pieds, 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro le séparant du lot No 4, et 118 pieds, 4 pouces, plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti, le séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Patrick Sullivan; ladite portion de terre s'étendant en profondeur au travers dudit ilet de l'avenue Tulane à la rue Banks et comprenant la plus grande partie du lot original, désigné par le No 5, sur un plan fait par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853, et déposé (pour référence en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire, par un acte daté le 15 octobre 1858: sur une rue pavée en asphalte avec terrain neutre et dans un joli voisinage. Un joli "home" ou placement.

3° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 626 rue Sud Tonti, avec grillage en fer sur la façade, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Gravier et Perdido, contenant quatre chambres, hangar, citerne, chambre de voiture, écurie, etc.

Le lot de terre est désigné par le No 16 de l'ilet No 27, sur un plan fait par Castaing et Cellos, architectes, le 20 mars 1865, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, comme plan No 69; ledit lot mesurant en mesure américaine, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tonti, sur une profondeur de 151 pieds 4 pouces et 1 ligne. Sur un des côtés est une entrée pour voiture. Près des lignes de chars et autres agréments. Une bonne résidence ou placement.

Termes et conditions—Pour la montre et la chaine, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être aux frais des acquéreurs.

F. McGloin, H. McEvoy Brennan, N. R. Roberts, avocats.

28 fév—28 — mars 6 13 20 27 31

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir. Sixième District,

Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie,

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp; certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque.

No 72,545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904, par l'Hon. George H. Théard, juge de susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci-dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même ilet que les ci dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet que le ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meuble consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières. No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Eraste Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Kossuth V. Richard, avocat.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE.

3521 rue S. Liberté, près de la rue Delachaise.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 19 février 1904, dans l'affaire de la succession de Mary Austin femme défunte de John Williams, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec un cottage double qui s'y trouve, connu comme 3521 rue Sud Liberté, dans l'ilet borné par les rues Sud Liberté, Delachaise, Howard et Amelia, désigné comme lot 4 et mesurant 29 pieds de face à la rue Sud Liberté sur 12 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé.

21 fév—21 28—1er mars

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE McCAN TOBIN VS MME M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet—

JEUDI, LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'ilet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 222 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvant comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt. Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres, moteurs, courroies, tours, machine, bouilloire, forgeurs, grue, "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord-ouest de la rue Colisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Deuxième, Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant, voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 8 pouces et 1/2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendide ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'ilet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir, à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et près de tous les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 456 borné par les rues Dryades, Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades, avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là, assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désigné par la lettre C, sur un plan fait par S. G. Del Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shérif civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7° Les trois bons lots à bâtir, subdivisés comme suit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Gaiennié, Magasine et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Gaiennié et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial des lignes de cars, marchés écoles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Gaiennie contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et ilet et contigu dans le fond à la propriété ci dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds, 8 pouces de face à la rue Gaiennie sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions- Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs payables en un, deux et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fév—14 21 28—mars 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

Victor D. Levy vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division —No 72,696—Ordre — Qu'une réunion des créanciers de Victor D Levy soit appelée et tenue suivant la loi, pardevant William Ardill, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, le LUNDI, 14me jour de mars 1904, à 11 heures a.m., pour voter et passer sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix huit et vingt quatre mois à partir de la date de ladite réunion; et que R. L. Tallis, Esq avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents à ladite réunion; et que toutes procédures contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 8 février 1904.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme: A J. LEGETT, Député-Greffier.

24 fév—24 28 —mars 4

No 71,459—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D — Interdiction de John Sidney Lanata—Cette affaire est soumise pour être entendue—Présent: Gus. Lemle, Esq., avocat pour les plaignants; MM. Saunder et Gurley, avocats pour le défendeur.—Quand après avoir entendu les plaideries et la loi et l'évidence, et la loi et l'évidence étant en faveur des pétitionnaires et contre le défendeur et justifiant le décret ici fait, il est ordonné, adjugé et décrété que John Sidney Lanata soit et est interdit, et que la Hibernia Bank and Trust Company soit nommé pour prendre charge de sa propriété et ses intérêts d'argent.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que son premier tuteur, Edward L. Fernandez, soit et est ordonné ici de rendre compte à ladite Hibernia Bank and Trust Company pour les fonds de l'interdit et de les remettre à telle compagnie de trust en recevant un reçu en règle.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que ledit Edward L. Fernandez enregistre son compte comme tuteur dudit interdit et que le même soit entendu contradictoirement avec la Hibernia Bank and Trust Company et avec le sous-tuteur, et que, si le même est approuvé par la cour, ledit Fernandez soit et il est alors nommé comme la personne qui aura la charge et le maintien de la personne dudit interdit.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que Antoine L. Lanata soit et il est ici nommé comme sous-curateur dudit interdit.

Jugement rendu le 2me jour de février 1904.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 8me jour de février 1904.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme: J. G. LYNCH, Député-Greffier.

19 fév—19 23 28

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de John E. Alexander, pétionnant pour la liquidation de la "N. O. Crescent Information and Employment Bureau."

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70 950—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Duclaux, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Geo. W. Flynn, avocat. 24 fév—24 28—mars 4

In re "Les Dames Françaises"

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,738 —Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry L Bergey, receveur et liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Edgar M. Cahn, S. S. Prentiss, avocats. 24 fév—24 28— mars 4

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Jolie Résidence du Sixième District.

No 1240 Avenue de la Louisiane à l'encoignure de la rue Chestnut.

Succession d'Inez L. Luce. — No 65,616 Cour Civile de District —Division A. Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 février 1904, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent pour cause de maladie, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 274, borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise, Chestnut et Camp; ledit morceau ou portion de terre formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chestnut est désigné par la lettre A, et mesurant cinquante et un pieds neuf pouces de face à l'Ave de la Louisiane sur cent vingt cinq pieds de profondeur et façade à la rue Chestnut; ledit morceau ou portion de terre étant composé des parties des lots originaux Nos neuf et dix (9 et 10); ledit lot A est tracé sur un plan ou certificat d'arpentage fait par C. V. Labarre, voyer, daté le 16 février 1893, et annexé pour références au ci-après mentionné acte d'achat.

Les améliorations comprennent une excellente résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, retirée du trottoir avec un grillage en fer sur la façade, ayant galeries devant et derrière, huit chambres, vestibules au premier étage et au rez-de-chaussée, chambre à bain, office, pelouse, gaz, citerne, etc., dans la cour. La maison est en bon état et bien située.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et donner les clauses usuelles et générales de sécurité, et faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Wm McL. Fayssoux, avocat.

7 fév—7 14 21 28 — mars 6 10

Succession de Samuel Powers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 42,592—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les sept jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 25 fév—25 29—mars 5

Succession de C. Alfred Jacquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 72,734—Division A—Attendu que Mme Corinne Sarpee, veuve de C. Alfred Jacque, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu C. Alfred Jacquet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. L. V. Guillotte, avocat. 24 fév—24 28—mars 4

Succession de John Walter Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,877. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Willard Roberts, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Rice & Montgomery, avocats. 19 fév—19 23 28

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et ilets de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La belle résidence en briques, convenablement installée et commode, à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres, grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au-dessus du trottoir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'ilet No 99, borné comme il est sus-mentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R. R. Co.," à quelques ilets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement ou résidence. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $549 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud-ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestiaire, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds, 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Gayoso. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4° Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne, et Roman ou Slidell étant l'ilet No 776, et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et feront de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain ilet triangulaire de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Londres, et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement il offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

James Legendre, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE ENCOIGNURE DESIRABLE

Rue Fréret à l'encoignure de la rue Quatrième.

Succession de Isabella Williams, veuve du défunt Louis Charleston.

No 72,019—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ERNEST A CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 25 janvier 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Freret, Troisième et Locust, désignée comme lot A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Freret sur 92 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Quatrième, entre lignes parallèles; le tout d'après un croquis annexé à une vente à Mme Isabella Charleston passé pardevant Benjamin Ory, notaire, daté le 8 mars 1894.

Conditions: Comptant—L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur qui aussi assumera les taxes de 1904, au-dessus et en plus du prix de la vente; 10 0/0 comptant déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.

27 jan—27 31—fév 7 14 21 28—mars 1

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux étages,

714 RUE TOULOUSE,

Entre les rues Royale et Bourbon,

Contenant neuf chambres, vestibule au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, jolie galerie sur la façade, gaz et installations partout. Deux citernes.—Succession de Louise Laine—Cour Civile de Distr ct pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 72 363 Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 janvier 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 62, borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bourbon et Royale, mesurant vingt-six (26') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Toulouse sur soixante trois (63') pieds (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Conditions, comptant — L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 et; l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

30 jan—30 31—fév 7 14 21 28—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Odelia Weber, femme de Jos B Berner.

No 72,866 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

Bon cottage double et terrain contigu Nos 5953-55 rue Laurel entre les rues State et Eleanore.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, MARDI, le 29 mars 1904 à midi.

SOUS et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, et daté et signé le 25 février 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'offrirai en vente les propriétés foncières ci-après décrites à savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans Bloomingdale, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 9, borné par les rues State, Laurel ou Union, Market ou Jersey et la ligne de Hurstville, désignés comme lots Nos 6 et 7, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Market sur cent quinze pieds, entre lignes parallèles. Un sixième d'intérêt indivis dans et à la propriété ci-dessus fut acquis par Jos B. Berner par héritage de sa défunte mère, comme il est démontré en se référant aux procédures dans la Cour Civile de District sous le No 54,848, du dossier de ladite Cour, dans l'affaire intitulée "Succession de Kléophas Berner et femme," et l'autre (5/6) cinq-sixièmes d'intérêt indivis fut acquis durant la communauté existante entre Jos B. Berner et sa défunte femme, Mme Odelia Berner, née Weber, par achat des héritiers de Kléophas Berner et femme, d'après l'acte passé pardevant H. G. Dupré, notaire, le 15 juin 1898, et enregistré dans le Bureau des Transferts, dans le livre 169, folio 551.

Les améliorations comprenant un bon cottage double en bois connu comme les Nos 5953-55 rue Laurel.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant assurer ladite propriété et devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1904, l'acte de vente devant être passé pardevant Robert J Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur; 20 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne coin Gravier.

Robert J. Maloney, M. R. Newhauser, avocats.

27 fév—27 28—mars 6 13 20 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double, Nos 326-28 rue Belleville, Alger.

A l'encan, à la Bourse 311 rue Baronne MARDI le 22 mars à midi. Succession de Catherine Connors, femme de Bartholomew Knowles No 72 426—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 17 février 19 4 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné, la propriété foncière ci-dessous:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 4 borné par les rues Alix, Belleville (anciennement Chestnut) Elmire et l'avenue Pelican (anciennement rue Peters) désigné comme lot No 7, qui mesure 317 pieds rue Belleville, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles le tout connu d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 18 septembre A. D. 1846, et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Conditions—1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui-même endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété dans l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant A J. Cahill, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 303 rue Baronne

20 fév—20 21 28—mars 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE MARY GLEASON, VEUVE DE PATRICK FINEGAN.

No 71,167— Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 3 février 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 8 mars 1904, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° Lot 22 dans l'ilet 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot mesurant 31' 3" 4''' de face à l'avenue Tulane sur 120' de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Lot 28, dans l'ilet 664, bornée par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier, avec les améliorations ci-dessus. ledit lot mesurant 30' 11 de face à la rue S. Lopez par 156' 5' 4" de profondeur.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904 payer pour les actes de vente pardevant J. W. Duffy, Esq., N. P., et déposer 15 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

E. J. Thilborger, Esq., avocat, 204 rue Camp. 6 fév—6 7 14 21 28—mars 6 8

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District.

Succession de Henry Bardt et de sa femme Frederika Long.

No 72,605—Cour Civile de District paroisse d'Orléans— Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur— Bureau, 830 rue Commune, JEUDI, le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 19 février 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Est Bouligny, dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas), Marengo, Jersey (maintenant Annonciation) et Constantinople désigné par le numéro huit, de l'ilet No (3) trois, sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, le 5 avril 1865, lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Levée maintenant rue Tchoupitoulas sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses et ...

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis Tague.

No 72,176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

MARDI, le 29 Mars 1904.

Une bâtisse en bois à un étage avec écuries.

No 826 rue du Quartier,

(entre les rues Bourgogne et Dauphine)

PAR PETER GALLAGHER, encanteur— Bureau, No 846 rue Commune—MARDI le 29 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 24 février 1904, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Dauphine et Bourgogne, mesurant trente deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Quartier sur cent vingt sept pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan fait par Pilié et Depouilly, ingénieurs civils, le troisième jour d'avril 1866.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant P. J. Paterno, notaire.

PETER GALLAGER, Encanteur, No 846 rue Commune.

Wynne G. Rogers, avocat.

N. B. Un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication.

26 fév—26 28—mars 6 13 20 27 29

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à trois étages,

Rue Erato, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, borne par la rue Thalie

Dans la succession d'Ella Hurley, première femme de Robt E. Lee.

No 71,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune MARDI, le 15 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé en Cour ouverte le 9 février 1904 pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt et un, dans l'ilet No 72, borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, St Thomas et Erato, lequel lot mesure 26 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 80 pieds étant la même propriété que ledit Robt. E. Lee, acheta pendant la susdite communauté de Bertran Beer, l'acte pardevant F. J. Dreyfous, le 6 avril 1885. Les améliorations consistant d'une bâtisse à trois étages en bois, contenant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans respectivement après la date de l'adjudication portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant les taxes de 1904 en plus et au-dessus de son enchère, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—12 14 21 28—mars 6 13 15

Quarante-Huitième état annuel.

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances —DU— SUN.

Nouvelle-Orléans 2 janvier 1904.

Conformément aux règlements de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Recette brute de primes reçues		$546 138 13
Ajouter réserve pour risques non terminés, "1902" et années précédentes		215,288 51
		$761,426 64
Déduire réserve pour risques non terminés "1903" et années précédentes		223,440 25
		$537,986 39
Primes rendues	$76,891 48	
Réassurance	122 809 18	
	$199,700 66	
Ajouter réserve pour réassurances non payées de "1903"	12,299 69	
	$212,000 35	
Déduire réserve pour réassurances non payées de "1902"	10 754 76—	201,245 59
		$336,740 80
Dépenses incluant commissions	$125 240 94	
Pertes payées durant l'année	166 794 26	
	$292,035 20	
Déduire montant réservé pour pertes de "1902" et années précédentes	36,328 00	
	$255,707 20	
Ajouter pour montant réservé pour pertes de "1903" et années précédentes	29 983 00—	285,690 20
Profit net des assureurs pour 1903		$51,050 60
Montant net reçu pour intérêt et loyers	$31,822 42	
Compte des profits et pertes	15,076 91—	46,899 33
		$97,949 93
10 pour cent, dividende sur $500,000 00		50,000 00
Porté au surplus		$47,949 93

ACTIF

Bons des Etats-Unis, 4 pour cent enregistrés 1925 à 133	$10,000 00	$13,300 00
Bons d'améliorations de la ville de la Nlle-Orléans à 106	275,000 00	291,500 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans 4 pour cent à 109	500,000 00	545,000 00
700 actions Canal Bank and Trust Co., à 180	70,000 00	126,000 00
54 actions de la Provident Bank and Trust Co. à 134	5,400 00	7,236 00
Bureau de la Bâtisse de la Compagnie		35,000 00
Comptant en Banque et dans le Bureau		25,329 33
Primes en cours de collection		54,409 77
Réassurances non collectées sur pertes payées		852 03
		$1,098,667 13

PASSIF

Fonds capital	$500,000 00
Réservé pour primes non acquises	223,440 25
Réservé pour pertes non payées	29,983 00
Réservé pour dividendes non payés	26,020 00
Tous autres passifs	49,299 69
Surplus	269,924 19
	$1,098,667 13

Le tableau ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

CHARLES JANVIER, Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 21me jour de janvier 1904.

CHAS. J. THEARD, Notaire Public.

31 janv—1 an